

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session spéciale du conseil municipal de Saint-Gédéon, dûment convoquée, tenue via l'application ZOOM le lundi 11 janvier 2021 à 18 h 25 et à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M<sup>me</sup> Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M<sup>me</sup> Nathalie Simard et M<sup>me</sup> Claire Girard sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M<sup>me</sup> Dany Dallaire, directrice générale

1- VÉRIFICATION DU QUORUM ET DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil sont présents et ont tous reçu l'avis de convocation.

ORDRE DU JOUR

01-01-21 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette session spéciale :

- 1- Vérification du quorum et de l'avis de convocation
- 2- État de situation patinoire
- 3- Levée de l'assemblée

2- ÉTAT DE SITUATION PATINOIRE

Un état de situation relativement au fonctionnement de la patinoire et à diverses interventions faites depuis l'an dernier sans succès auprès d'un employé municipal ayant été préalablement dressé aux membres du conseil la conclusion et la recommandation est à l'effet de procéder au congédiement de l'employé concerné. Un projet de résolution en ce sens est lu aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT QUE l'évolution du dossier disciplinaire de l'employé portant le numéro 02-0684 ;

CONSIDÉRANT QUE le lien de confiance est définitivement rompu auprès de l'employeur à l'égard de cet employé ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil conclut que le lien d'emploi avec cette personne doit se terminer ;

02-01-21 À CES CAUSES, il est proposé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, appuyée par M. Michel Tremblay, et il est résolu à la majorité des conseillers de procéder au congédiement de l'employé dont le numéro est le 02-0684 et que tel congédiement soit effectif immédiatement.

Le vote est demandé sur cette résolution.

En faveur : M<sup>me</sup> Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M<sup>me</sup> Claire Girard et M. Pierre Boudreault

Contre : M<sup>me</sup> Nathalie Simard et M. Jean-Sébastien Allard.

Une seconde résolution est déposée afin d'autoriser diverses mesures.

03-01-21

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Girard, appuyée par M. Michel Tremblay, et il est résolu à la majorité des conseillers que M<sup>me</sup> Dany Dallaire, directrice générale soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer toute entente avec le syndicat ou tout autre intervenant en vue de combler le poste de préposé à la patinoire laissé vacant soit via l'embauche de toute personne ou encore par l'octroi de tout contrat.

Le vote est demandé sur cette résolution.

En faveur : M<sup>me</sup> Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M<sup>me</sup> Claire Girard et M. Pierre Boudreault

Contre : M<sup>me</sup> Nathalie Simard et M. Jean-Sébastien Allard.

### 3- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 18 h 35, M<sup>me</sup> Claire Girard propose la levée de l'assemblée.

---

Émile Hudon  
Maire

---

Dany Dallaire  
Directrice générale